



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité



Le 23 septembre 2021

Communiqué de presse

La gendarmerie nationale signe une convention de partenariat avec l'Association e-Enfance / 3018

Mardi 21 septembre, le général d'armée Christian RODRIGUEZ, directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN), s'est rendu au siège de l'Association e-Enfance qui opère le 3018, numéro national d'aide aux jeunes victimes de violences numériques. La gendarmerie nationale et l'Association e-Enfance ont signé à cette occasion une convention de partenariat qui vient officialiser une collaboration de long terme entre les deux institutions.

Reconnue d'utilité publique dans sa mission de protection des mineurs sur Internet depuis 15 ans, l'Association e-Enfance travaille depuis plus de trois ans avec la gendarmerie nationale afin de renforcer la protection et la prise en charge des jeunes victimes de violences numériques.

Cette collaboration s'articule autour de plusieurs volets, parmi lesquels :

La formation des gendarmes

L'Association e-Enfance forme ainsi tout au long de l'année des militaires de gendarmerie aux usages numériques des mineurs, et aux violences potentielles dont le cyberharcèlement.

La prise en charge des victimes

Les services de la gendarmerie s'appuient sur la capacité d'intervention du 3018 qui peut faire supprimer des contenus illégaux et/ou préjudiciables à un mineur en quelques heures. En effet, tiers de confiance auprès des plateformes (Facebook, Instagram, Snapchat, Twitter, TikTok, Discord, Yubo, Mym, etc.), le 3018 dispose d'une procédure de signalement prioritaire unique en France.

Le général d'armée Christian RODRIGUEZ, directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN) : « *La gendarmerie se félicite du dynamisme de ce partenariat et de la relation de confiance nouée de longue date avec l'Association e-Enfance/3018, qui se concrétise aujourd'hui par la signature de cette convention. Point d'entrée unique pour les adolescents, les parents et leurs enfants, sur toutes les questions liées aux usages numériques, l'Association e-Enfance/3018 est un partenaire de choix pour nous aider au quotidien dans nos actions de prévention auprès des familles et de protection des mineurs dans leur vie numérique.* »

Justine Atlan, directrice générale de l'association e-Enfance et du 3018 : « *Nous sommes très fiers de signer cette convention avec la gendarmerie nationale, gage de sa confiance renouvelée dans notre expertise. Déjà conventionnés avec des institutions incontournables (la plateforme PHAROS internet-signalement.gouv.fr, le Ministère de l'Éducation Nationale dans la lutte contre le cyberharcèlement entre élèves, le 119- Enfance en Danger, le CIPDR* ou encore la DILCRAH**), le 3018 confirme avec cette convention son rôle de guichet unique pour la protection des jeunes dans leur vie numérique.* »

*CIPDR : Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation

**DILCRAH : La Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT



A propos de l'Association e-Enfance

Reconnue d'utilité publique, **l'association e-Enfance est la référence pour la protection de l'Enfance sur Internet et l'éducation à la citoyenneté numérique depuis 2005**. Agréée par le Ministère de l'Éducation nationale, elle mène des actions de sensibilisation auprès des élèves, des parents et des professionnels. **Elle opère le 3018, numéro national pour les jeunes victimes de violences numériques et leurs parents**. Gratuit, anonyme et confidentiel, le 3018 est le partenaire officiel du Ministère de l'Éducation nationale dans la lutte contre le cyberharcèlement entre élèves depuis 2011. Tiers de confiance auprès des réseaux sociaux pour signaler et faire supprimer des contenus préjudiciables en quelques heures, le 3018 accompagne les adolescents, les parents et les professionnels sur toutes les questions liées aux usages numériques des jeunes (cyber-harcèlement, revenge porn, chantage à la webcam, surexposition aux écrans, jeux vidéo, exposition à des contenus violents & pornographiques, contrôle parental, piratage de compte, usurpation d'identité, etc).

Le 3018 est disponible par téléphone 6 jours sur 7 de 9h00 à 20h00, sur 3018.fr par Tchat, Messenger et WhatsApp. Conventionné avec la plateforme Pharos (internet-signalment.gouv.fr), la Brigade Numérique de la gendarmerie nationale (gendarmerie.interieur.gouv.fr) et le 119-Enfance en danger, le 3018 est au cœur du dispositif de la protection de l'Enfance. www.e-enfance.org

A propos de la gendarmerie nationale

La gendarmerie nationale, force militaire de sécurité publique, est résolument engagée dans la lutte contre les cybermenaces et le cyberharcèlement avec notamment la création du commandement de la gendarmerie dans le cyberspace (ComCyberGend) dès le mois de février 2021. Fort de ses 7000 cyberenquêteurs (10.000 d'ici fin 2022) et de compétences tant sur le volet investigation que celui de l'expertise, il s'inscrit grâce à cette convention dans sa stratégie d'une proximité numérique et d'une prévention accentuée par la gendarmerie auprès de la population.

Contacts Presse

Association e-Enfance

Gaëlle de Montoussé – 06 09 77 51 04 – g.demontousse@e-enfance.org

Sandra Tricot - 06 65 85 85 65 - stricot@kbzcorporate.com

Gendarmerie nationale

Permanence officier presse - 06 88 65 18 50 - officierspresse@gendarmerie.interieur.gouv.fr